

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 novembre 2020

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents ou
représentés: **15**

Présents : M. et Mmes. Franck LANG, Pascal MAILLET représenté par Bernard LIENHARD, Brigitte VACELET Adjoints
Mmes et MM. Éric WENDLING, Jean-Marc SCHEER, Cécile DURRHEIMER, Annette FLECK, Philippe WIESER, Patricia SCHEER, Christophe MATTER, Christophe LECHNER, Stéphanie DUSSART, Muriel GAAB, Antoine BURG.

Conseillers absents :0

Absent : ./.

Date de la convocation : 3 novembre 2020

DELC-063-2020

1. Commande publique

1.4 – Autre type de contrat

Convention pour la mise en souterrain des réseaux Orange dans différentes rues

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions de convention d'ingénierie faites par Orange pour l'enfouissement de leur réseau dans la rue du Stade, la Grand' Rue et la rue Traversière en liaison avec le projet de réaménagement de ces rues par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la réalisation de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d' Orange, situés :
 - Grand 'Rue et rue Traversière pour un montant de 5 078,31 € nets
 - Rue du Stade pour un montant de 1 511,95 € nets
- autorise le Maire à signer les conventions relatives à ces opérations de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans les différentes rues citées.
- précise que es crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-064-2020

7. Finances locales

7.10 – Divers

Restaurant scolaire : convention de financement avec la commune d'Ettendorf

Le Maire présente aux les membres du Conseil Municipal un projet de convention de financement entre la commune de Minversheim et celle d'Ettendorf au sujet du

reversement de la part relative aux frais de garde du restaurant scolaire, dont l'annexe a été créée en septembre 2020.

Cette convention prend la forme d'un avenant au règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention de financement entre les communes de Minversheim et d'Ettendorf tel qu'il est présenté ci-dessous :

**« AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ETTENDORF »**

Le restaurant scolaire à Minversheim affichant complet pour la rentrée 2020/2021, il a été décidé de créer une annexe à Ettendorf pour proposer dès la rentrée des repas aux écoliers inscrits dans cette commune.

La création de l'annexe du restaurant scolaire à Ettendorf, nécessite de préciser les modalités financières pour son bon fonctionnement :

- La facturation de la prestation sera assurée par la commune de Minversheim
- Les ATSEM assurant la garde des enfants sur le site d'Ettendorf sont mises à disposition et rémunérées par la commune d'Ettendorf
- Les frais de secrétariat seront refacturés et reversés comme actuellement selon un décompte annuel à la commune de Minversheim au prorata des enfants fréquentant les deux structures.
- La commune de Minversheim reversera trimestriellement à la commune d'Ettendorf le solde entre la prestation payée et le coût du repas facturé par le traiteur, déduction faite des repas adultes.

Tous les autres articles du règlement intérieur du restaurant scolaire soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Minversheim le 08 août 2020 restent en vigueur. Il régit depuis le 1er septembre 2020, le fonctionnement du restaurant scolaire de Minversheim, situé 1 Rue du Stade et de son annexe située 7 rue Principale à Ettendorf. »

- la présente convention a été validée par le Conseil Municipal d'Ettendorf en date du 5 novembre 2020.

(Approuvé à l'unanimité)

3. Domaine et patrimoine

3.3 – Locations

Biens communaux : attribution d'un bien vacant

Le Maire informe de la décision d'un des administrés locataire d'un bien appartenant à la commune situé section 23 parcelle 239/11 d'une superficie de 100 ares, de renoncer à la jouissance de ce bien à compter du 11/11/2020.

Un des critères du règlement prévoit de retenir l'exploitant qui a le moins de surface dans la catégorie disponible ;

Vu les candidatures réceptionnées au 10 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- attribue le bien communal situé section 23 parcelle n° 239/11 de 100 ares à M. Bernard WIESER, domicilié 83 rue Principale à Minversheim à compter du 11/11/2020 pour la durée restante du bail à savoir jusqu'au 10/11/2023.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

1. Commande publique

1.2 – Délégation de service public

Campagne de déneigement et de salage des voiries communales 2020-2021

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de s'organiser pour le déneigement des voiries communales pour l'hiver 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune, d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise Hartmann sise 1 rue des fraises à Berstheim pour un tarif horaire de 70 € HT et la fourniture du sel à 0,30€ HT le kg.
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.
- précise que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2020 et seront également inscrits au budget 2021 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

1. Commande Publique
1.2 – Délégation de service public
Entretien des végétaux et massifs saison 2021

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se positionner, pour l'entretien des arbres et arbustes de la commune, pour permettre à l'entreprise retenue de planifier les travaux pour le printemps à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux d'élagage, d'entretien de la végétation, des talus et accotements du village à l'entreprise « Jardins GOTTRI », sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 4 065 € HT pour la saison 2021,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

1. Commande Publique
1.2 – Délégation de service public
Entretien des entrées de village saison 2021

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les travaux de fauchage et de débroussaillage des entrées du village et des abords de la salle polyvalente ainsi que pour le désherbage manuel des massifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, 1 rue de Steinbourg à 67700 Monswiller, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 3 432 € nets maximum pour 9 passages de tonte et 4 passages de désherbage manuel des massifs, pendant la saison 2021.
- demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48h avant leur date d'intervention,
- rappelle à l'entreprise que l'évacuation des herbes doit se faire impérativement en station de compostage, conformément au devis.
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

7. Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Modifications budgétaires

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des modifications budgétaires afin de pouvoir honorer certaines dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les modifications budgétaires suivantes :
 - Au budget communal pour honorer le paiement du FPIC :
 - Article 739223 : + 150 €
 - Article 6225 : - 150 €
 - Au budget du restaurant scolaire pour pouvoir mettre en œuvre la convention financière avec la commune d'Ettendorf :
 - Article 70878 : + 2 000 €
 - Article 62878 : + 2 000 €

(Approuvé à l'unanimité)

7. Finances locales
7.5 – Subventions
Autorisation au Maire à signer la Convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et humain du Territoire d'Action Ouest pour les projets scolaires et périscolaires d'Alteckendorf et Schwindratzheim (Fonds d'attractivité)

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le Contrat Départemental et de Développement Territorial et Humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Commune de Minversheim qui a approuvé le Contrat Départemental et de Développement Territorial et Humain du territoire d'Action Ouest le 12 février 2018.

Les projets de création de structures scolaires et périscolaires à Alteckendorf et Schwindratzheim, répondent à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-

Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers.
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples, avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

Par conséquent, si les Communes concernées approuvent ce dispositif, une convention tripartite serait signée entre le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et les Communes d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Schwindratzheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite, à intervenir entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Commune de Minversheim et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard LIENHARD